COMMUNE DE
CHEYRES-CHÂBLES

CONSEIL GENERAL
Rue de la Gare 12
1468 Cheyres

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL

Date : 14 septembre 2026
Lieu : Châbles

CONSEIL GENERAL

Présidence : Chanez Magali

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Cantova Sébastien, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Yves, Chieppa Valter, Delley Donovan, Delley Tifanny, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Erdal Erkan, Gross Alain, Guillod Jeannine, Hayoz Mary-Ann, Ievolo Emanuele, Lambelet André, Monney Stéphanie, Murphy Olga, Piller Carrard Valérie, Wickramasingam Jeyamathy, Polla Sabrina, Rapo Christel, Rouiller Fabrice, Sauteur Ludovic, Vorlet Olivier

Excusés : Märki Daniel, Riedo Nicolas

Secrétaire : Dubey Marlyse

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Carrard Michael, Cornioley Christian, Delley Stéphane, Grandgirard Janine, Jakob Eric, Marti Laure, Rey Stéphane

---

La présidente, **Mme Magali Chanez**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Elle salue également le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Nous avons vécu un été chaud, voire bouillant. Selon les spécialistes, ce type de météo est appelé à devenir la norme. Cette réalité a déjà des conséquences visibles et durables : sur l'agriculture, sur la gestion de l'eau ou encore sur la santé des plus vulnérables. En tant qu'élus, nous aurons un rôle direct à jouer pour répondre à ces défis dans nos discussions et nos votes.
Cet été, la commune a d'ailleurs dû faire face à 2 incendies dans la même journée. Grâce à l'intervention rapide et efficace de nos pompiers, les conséquences sont heureusement restées mineures. Nous pouvons les remercier chaleureusement pour leur disponibilité et leur professionnalisme. Ce soir l'eau et le feu seront justement au tractanda de notre séance.
La belle saison a aussi offert son lot de réjouissances : Festi'Cheyres, la célébration du 1er août et, pas plus tard que ce week-end, la Bénichon d'où quelques cernes visibles chez certains d'entre nous. C'est l'occasion de remercier toutes celles et ceux qui s'engagent pour faire vivre Cheyres et Châbles et offrir ces moments de convivialité très important pour le bien-vivre ensemble.
En ce début de législature, je souhaite à toutes et tous plein succès et beaucoup de plaisir dans vos fonctions, ainsi que des débats passionnants.

L'automne arrive à grands pas, et avec lui les vendanges et sa traditionnelle fête à laquelle nous aurons grand plaisir à participer, même si, cette année, les raisins seront déjà récoltés depuis quelques semaines.
Avant d'entamer la partie officielle, je vous rappelle bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Je rappelle également à chacun des intervenants de s'exprimer au micro, de parler fort et distinctement et de mentionner votre nom afin de garantir la qualité de l'enregistrement sonore.
Conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes (LCo), les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais prescrits par lettre personnelle, et la présente séance a fait l'objet des publications d'usage : Feuille officielle, pilier public et site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Je remercie Mme Marlyse Dubey, secrétaire communale, pour la tenue du procès-verbal. Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo), je vous informe que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du PV. L'enregistrement sera détruit dès l'approbation définitive du procès-verbal. »

Les scrutateurs sont : Mmes Mary-Ann Hayoz et Valérie Piller Carrard et M. Olivier Vorlet.

Je prie les Conseillères et Conseillers généraux de bien vouloir lever leur feuille de vote afin que les scrutateurs procèdent au contrôle des présences.

Présences : 28 Majorité : 15 Quorum atteint

Sont excusés : MM. Daniel Maerki et Nicolas Riedo.

Je vous rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins blancs ou nuls ainsi que les abstentions n'étant pas pris en considération dans le calcul de la majorité. Le quorum étant atteint, je déclare cette assemblée valablement constituée.

L'ordre du jour vous a été transmis avec la convocation et s'affiche sur vos écrans. Il comporte 9 points :

L'ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général du 20 avril 2026 et du 4 mai 2026
2. Présentation de l'ADIS-Broye
3. Demande d'un crédit d'engagement additionnel de CHF 190'000.00 pour la réfection de la passerelle des Pointus
4. Décision de transmission au Conseil communal du postulat de M. Denis Chanez intitulé "Mise en place d'un groupe de travail pour l'étude d'un accueil extrascolaire durant les vacances scolaires"
5. Décision de transmission au Conseil communal du postulat repris par M. Ludovic Sauteur intitulé "Étude et mise en œuvre d'une Communauté électrique locale (CEL) à l'échelle de la commune de Cheyres-Châbles"
6. Information sur l'état des sources du réseau d'eau potable
7. Informations du Conseil communal
8. Informations du Conseil général
9. Divers

Provisoire

Il n'y a aucune remarque concernant l'ordre du jour.

La présidente demande maintenant de procéder au vote pour l'approbation du tractanda.

Que ceux et celles qui approuvent ce tractanda veuillent bien lever la main.

Vote :
Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0
L'ordre du jour est approuvé par 28 voix.

1. Approbation des procès-verbaux du 20 avril 2026 et du 4 mai 2026

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

La présidente rappelle que les procès-verbaux ne seront pas lus en assemblée, ils ont été remis avec la convocation.

Il n'y a aucune remarque concernant le procès-verbal du 20 avril 2026 ni concernant le procès-verbal du 4 mai 2026.

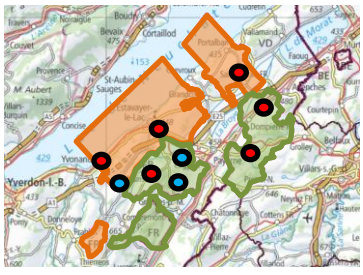
Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent les PV du 20 avril 2026 et du 4 mai 2026 doivent lever la main.

Vote :
Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0
Les procès-verbaux des séances du 20 avril 2026 et du 4 mai 2026 sont approuvés par 28 voix.

2. Présentation de l'ADIS-Broye

Mme la Présidente passe la parole à MM. Patrick Michel et Jean-Charles Criblet pour cette présentation.

M. Patrick Michel, commandant de l'ADIS-Broye
Merci tout d'abord de nous inviter à cette présentation. On a toujours plaisir à présenter la vie des sapeurs-pompiers du bataillon qui a commencé en 2023 avec la nouvelle loi sur la défense incendie et des secours. Je vais parler plus sur l'aspect opérationnel, qui est mon silo principal et Jean-Charles parlera plus des finances, qui est son silo principal.
On est réparti dans la Broye fribourgeoise pour environ 37'000 habitants. Le comité directeur est composé de 9 personnes et la commission financière de 5 personnes. Ça fait en tout 13 communes sur 17 qui sont représentées dans l'ADIS-Broye.
Nous avons 2 compagnies, une compagnie Jura et une compagnie Alpes, on a pris l'autoroute pour pouvoir structurer ces 2 compagnies. On a à chaque fois 3 bases de départ : Cheyres, Estavayer et Saint-Aubin pour la compagnie Jura. Et Cugy, Montagny et Domdidier pour la compagnie Alpes. Les points rouges sont vraiment les bases qui ont été retenues par la CDIS, la Commission cantonale de défense incendie et des secours, qui est présidée actuellement par Romain Collaud. Les points bleus sont les locaux secondaires auxquels on n'arrive pas vraiment à tout condenser. Et puis finalement on est en



Provisoire

train de travailler sur des réunifications de locaux et aussi des futures constructions éventuellement. Les missions de sapeurs-pompiers, tout le monde les connaît. Mais finalement, les missions maintenant ont clairement été posées par le canton aussi, parce qu'il y a une incidence financière aussi dans les missions qu'on fait. Il y a des missions qui sont subsidiaires : les inondations, des conduites qui ont lâché, là la facture va chez le propriétaire. Tandis que tout ce qui est feu, accident, mission urgente, tout ça est mutualisé et va dans un pot commun au niveau cantonal. Jean-Charles l'expliquera un peu plus en détail après.
On a une base spécialiste, qui est l'ancien centre de renfort. Les corps de sapeurs-pompiers sont devenus des bases standards. Les missions d'une base spécialiste sont : l'autoroute, les désincarcérations, les pollutions, la chimie etc.
Quelques chiffres : en 2025, on a fait 163 interventions pour plus de 3'940 heures de travail. En 2024, on était à 108 d'interventions. Ça montre que les interventions sont souvent liées aux bassins de population qu'on a à défendre et aussi avec les risques.
On dit toujours que le feu, finalement, ça nous prend beaucoup de temps. Mais oui, ça nous prend du temps. Comme cette année, si on prend les feux de végétation étaient relativement courants pendant un mois et demi où c'était assez tendu.
Ensuite, dans la caserne, nous avons une équipe d'exploitation qui est au nombre de 2 personnes et ils s'occupent de tout ce qui est la gestion du parc véhicules. Les véhicules appartiennent à l'ECAB à 100 %. L'ECAB fournit les véhicules et les communes fournissent les murs pour les ranger à l'intérieur. Et bien entendu, dans la logistique, nous avons quand même passablement de matériel à s'occuper pour que ça soit opérationnel 24 h/24.
La formation, c'est le gros morceau qu'on a dans le domaine des sapeurs-pompiers. C'est un peu comme une personne qui fait du foot ou un autre sport. A un moment donné, il doit s'entraîner pour pouvoir jouer le match. Le pompier, c'est la même chose, il doit se former pour pouvoir être bon en intervention. On a quelques chiffres de l'année passée 2025, c'est 15'840 heures de formation réparties sur les 320 pompiers que nous sommes. Il y a quand même passablement d'heures de formation en arrière-plan. Mais on est obligé de se former en lien avec les dangers. Si on prend le lithium aujourd'hui, les VPA, les véhicules à propulsion alternative, tout ça, c'est des formations qui viennent en plus, les panneaux solaires et ainsi de suite.
Il y a eu la semaine passée, le 3 septembre, la soirée info recrutement. Je remercie déjà toutes les communes qui ont participé. Parce que bien sûr, les communes ont envoyé à chaque habitant qui aura 20 ans l'année prochaine une lettre d'invitation à la soirée info. En tout sur la Broye, on a eu 55 personnes qui sont présentées, qui sont intéressées. Le cursus est encore ouvert avec la visite médicale, les entretiens d'une vingtaine de minutes pour qu'ils puissent être validés par le médecin et après qu'ils puissent rentrer au 1er janvier.
Pour la journée, on a un Label Employeur. Le label Employeur, c'est ce qu'on a beaucoup fait avec les communes. Ce sont les employeurs qui autorisent leurs employés à sortir en journée pour les interventions. Ce label est romand actuellement, mais il va s'étendre à la Suisse. Aujourd'hui, on a quand même une trentaine de labels Employeurs signés, principalement par les communes, mais aussi par des entreprises. Ceci nous garantit vraiment la disponibilité du pompier de milice aux journées, ce qui devient de plus en plus compliquée.

M. Jean-Charles Criblet, Administrateur de l'ADIS-Broye
Je vais vous parler un petit peu plus de ce qui concerne l'aspect ressources humaines et finances du bataillon. Il y a du personnel permanent qui est composé de 5 EPT. Moi, personnellement, qui suis l'administrateur de l'association de communes et le quartier-maître pour les pompiers. Je suis

Provisoire

un peu 2 personnes dans la tête, à savoir que tout ce qui concerne mon domaine d'administrateur, c'est ce qui est institutionnel. Et puis ma partie quartier-maître, je reste sous les ordres de mon cher camarade commandant Patrick Michel.
Le commandant qui est à 100% aussi. Il ne l'a pas dit, mais il est président de la Conférence des commandants de bataillons du canton de Fribourg. Donc il est beaucoup impliqué dans les décisions opérationnelles pour le canton. La Broye est relativement représentée au niveau du canton et sert beaucoup de modèles. On a le responsable formation et prévention, qui est un habitant de votre commune, Raphaël Pillonel, qui s'occupe d'organiser tout le planning de formation de nos 320 pompiers durant l'année, de les envoyer aux cours cantonaux. Les 15'000 heures que coûtent les formations des pompiers, il en est en partie responsable.
Le responsable logistique qui s'occupe justement de la gestion de tout ce que Patrick vous a expliqué tout à l'heure. Sa responsabilité est relativement importante puisqu'il garantit que tout le matériel et les véhicules du bataillon soient opérationnels pour pouvoir intervenir. Et puis, on a un mécanicien qui le seconde. Ce ne sont pas des pompiers, on a vraiment engagé des collaborateurs à 100%. En journée le personnel de milice n'est pas suffisant pour intervenir dans la base spécialiste et ils complètent les départs pour qu'on garantisse l'intervention.
Les finances de l'ADIS-Broye sont saines. On a des budgets qui sont donnés, mais qui sont aussi dépendants du nombre d'interventions qu'on va avoir, ainsi que du nombre de formations que les pompiers vont accepter de vouloir suivre. Vous voyez les chiffres en vert, ce sont les excédents de revenus redistribués aux communes ces 3 premières années. Et puis, on remarque tout à droite le coût par habitant qui revient aux communes en moyenne. Les communes encaissent en plus de ça une taxe non pompier de CHF 100.00 par habitant, avec certaines exceptions qui sont clairement définies dans les statuts de l'association. Et puis, les différents points forts : on a garanti en 2023 d'avoir des finances saines et pérennes. On a des chiffres qui sont relativement précis et détaillés. Nos budgets sont toujours accompagnés de listes assez détaillées, histoire d'éviter les mauvaises surprises ou en tout cas les questions, et un meilleur contrôle aussi d'un point de vue des finances. On essaie d'avoir un maximum de transparence par rapport aux finances. Je suis quelqu'un qui apporte une attention particulière aux deniers publics. J'ai été élevé dans le domaine privé par un chef d'entreprise qui m'a clairement appris ce que c'était qu'un franc et la dureté que c'était pour le gagner, donc je suis assez pointilleux. Mes collègues le subissent régulièrement lors des achats. On essaie d'être un maximum à l'écoute de nos pompiers de milice. J'ai vu qu'il y avait quelques pompiers dans l'Assemblée, ils sont aussi à votre disposition pour se plaindre si jamais on n'est pas assez à l'écoute.
Et puis, on garantit une sécurité à la population puisque jusqu'à maintenant, grâce aux finances que les communes acceptent de mettre pour la défense incendie, il n'y a aucune intervention qui a failli et on a toujours été dans les délais, dans les temps qui nous étaient impartis.
Au niveau des défis principaux, on a la rénovation et l'agrandissement de la caserne spécialiste de d'Estavayer, qui est une caserne qui date de 1974 et de 1994 et qui n'arrive plus à accepter la dotation de véhicules qu'on a, qui n'arrive plus à accepter le personnel qu'on a, qui n'est pas aux normes vis-à-vis des eaux propres/sales. Donc on est dans l'obligation de rénover et d'agrandir cette caserne. On a également une caserne qui sera construite à Saint-Aubin et qui va venir remplacer les casernes actuelles de Saint-Aubin et de Domdidier. Donc, on va faire ce que le canton essaie de faire, mais on l'aura fait en pionnier dans la Broye. On va grouper 2 bases de départ et en supprimer une. Ça va diminuer certes les coûts d'exploitation, mais ça va aussi permettre de mieux garantir la disponibilité opérationnelle puisqu'aujourd'hui la caserne de Domdidier est vieillissante et n'accepte plus la dotation de véhicules qui est normalement demandée par l'ECAB. Ce sont des

Provisoire

projets qui vont engendrer un certain investissement pour l'ADIS-Broye, un investissement d'environ CHF 40 millions. Cet investissement, on l'a anticipé, notamment en créant une réserve au capital propre non affecté de CHF 170'000 pour pouvoir financer tout le matériel qui sera à renouveler. C'est quelque chose qui a été accepté il y a 2 ans dans les comptes, qu'on puisse mettre cette réserve de CHF 170'000 pour éviter de demander aux communes ce montant-là 2 ans après, vu qu'il avait déjà été alloué. Il y a actuellement aussi une réflexion quant à l'augmentation d'un EPT pour l'exploitation. Vous avez vu la quantité de matériel qu'ils ont à gérer et on se rend compte qu'on doit faire beaucoup appel au personnel de milice. Et ce personnel de milice peut, du jour au lendemain, gentiment nous dire qu'ils ont autre chose à faire que venir travailler en caserne pour nous. Donc il y a une réflexion là derrière. Et on a enfin le personnel permanent qui est passablement engagé sous forme de mandat pour l'Etablissement cantonal d'assurance, qui est en fait intégré dans beaucoup de projets cantonaux. La Broye a beaucoup été citée en exemple par rapport à son organisation, notamment au niveau des prémices lorsque les statuts ont été faits. Donc vous avez la chance d'avoir quand même la Broye qui est représentée au niveau du canton pour ça.
Un petit clin d'œil maintenant sur où passe votre argent. On le dit, les pompiers, c'est « oh yeah ». Et bien, les pompiers, ce n'est pas qu'ils sont à la caserne à boire des verres, ils s'exercent. J'ai été chercher quelques photos de vos pompiers, ici, de Cheyres-Châbles. On voit quelques images, il y a des exercices qui sont effectués. L'avantage, c'est qu'ils ont le sourire, mais ils s'exercent pourquoi ? Ils s'exercent principalement et surtout pour l'intervention. La première image que vous avez là, c'est le feu de Metal Concept à Murist. Un feu qui a été sous contrôle des pompiers relativement rapidement et qui a permis à l'entreprise de reprendre une activité normale dès 3 jours après le sinistre, en préservant toute la partie où ils usinent. On voit à côté, notre commandant qui est rarement sur le lieu d'intervention. Lors de grosses interventions comme celle-là, il est présent, il se déplace et il participe aux grosses décisions qui sont prises en termes opérationnels. Nous avons ensuite l'incendie pour ceux qui l'ont vu d'une habitation à Cheyres. Vous voyez la maison centrale qui a brûlé, et puis les 2 parties qui sont sur les côtés, qui ont été tenues par les sapeurs-pompiers. Et ça, on le doit au fait qu'ils soient formés et qu'ils soient présents. Et puis enfin, la dernière image, celle qu'on aime le moins voir. Le 23 décembre de l'année dernière, en début de soirée, une famille est sortie de la route à l'entrée du tunnel de Pomy et a frappé de plein fouet le mur d'entrée du tunnel. C'est une désincarcération qui a été effectuée sur 5 personnes. Malheureusement, une personne est décédée. Il y avait 2 enfants et une des personnes avait le bras coincé sous la voiture. Et ça, on ne peut pas le faire si on ne forme pas nos sapeurs-pompiers. C'est des sapeurs-pompiers de milice. Les sapeurs-pompiers professionnels s'exercent tous les jours et la milice, on sait, elle va, elle vient. Aujourd'hui, la durée de vie d'un milicien est aux alentours de 5 à 10 ans. On a quelques carriéristes qui restent encore, on en fait partie. C'est pour ça que dans les budgets, on a toujours un coût de formation qui est relativement élevé.
Je vais vous parler très rapidement du fonds de mutualisation. Les cantons, les députés ont décidé de créer un fonds de mutualisation. Si on prend l'exemple des incendies à l'époque, dans une commune, toute la solde des sapeurs-pompiers, les frais d'intervention étaient à la charge de cette seule et même commune. Je prends toujours l'exemple de la commune de Montagny, quand elle a eu le feu du Moulin Bossy à Cousset, s'est retrouvée avec une facture qui était hors norme pour la commune, qui a fait du mal aux finances communales. Les communes aux alentours n'étaient pas du tout impactées par ça. Le législateur a voulu créer une comptabilité qui permettrait de lisser l'entier du coût de la défense incendie et des secours pour tout ce qui est mission principale sur l'ensemble de la population du canton. Ce qui fait que dès maintenant, toutes les interventions au feu, les interventions pour les désincarcérations sur l'autoroute, les interventions de sauvetage de

Provisoire

personnes hormis les appuis aux ambulances qui sont facturés aux patients. Les interventions qui touchent les éléments naturels. Vous avez eu les crues du lac à Cheyres pour ceux qui étaient Conseil général vous avez vu le montant des factures qu'ont généré les soldes de sapeurs-pompiers pour protéger les rives du lac. Toutes ces interventions aujourd'hui arrivent dans un pot commun et une comptabilité est lissée au niveau du canton pour que chaque habitant du canton participe financièrement au coût de ces interventions et que ce ne soit plus une charge uniquement pour la commune qui est touchée. Donc c'est une grande avancée qui a été faite pour les finances des communes. Je ne vais pas aller plus loin dans l'explication. Il y a tout un calcul avec une clé de répartition qui a été décidée.

M. Erwin Balimann, Conseiller général
Pour les interventions au niveau intercantonale, que ce soit au niveau de la formation, des achats de matériel ou des constructions, qu'en est-il ?

M. Jean-Charles Criblet, Administrateur de l'ADIS-Broye
Au niveau des constructions, aujourd'hui, on n'a pas de collaboration intercantonale. Par contre, on a des conventions intercantonales opérationnelles qui ont été faites pour éviter de devoir construire des casernes là où il y en a pas besoin. Je prends typiquement l'exemple : on a la caserne de Montagny qui est éloignée du centre de renfort de la base spécialiste. On a une convention intercantonale avec l'ECA Vaud qui fait intervenir l'échelle automobile de Payerne sur place pour éviter de déplacer Estavayer et que la population soit le plus vite secourue. Sinon, on aurait dû potentiellement construire ou acheter un véhicule pour le mettre en plus. En termes de formation. Il y a des collaborations qui sont faites, notamment avec le SDIS Broye-Vully. On travaille avec eux, on se forme aussi avec eux pour justement pouvoir créer une synergie puisqu'on intervient à différents endroits. Et puis les établissements cantonaux œuvrent aussi par la Conférence latine des établissements cantonaux. Il y a des formations qui sont discutées entre elles. Maintenant, il y a des enjeux spécifiques à chaque canton et ça, on pourra pas y échapper. Pour l'achat de matériel, ce sont les établissements cantonaux qui fournissent le matériel. Le bataillon de l'ADIS-Broye est uniquement responsable de l'achat de l'équipement personnel. L'établissement cantonal nous a financé par subvention 25 % du montant de tous les achats des tenus feu qui ont été renouvelés ces 5 dernières années. Tout le reste, on essaye, on regarde, mais c'est assez compliqué. Ce sont surtout des discussions au niveau des cantons. Donc ce n'est plus dans nos mains. À savoir que juste les véhicules sont achetés complètement par l'ECAB, équipés complets, ils sont livrés dans nos bases de départ. Le châssis reste propriété de l'établissement cantonal. On devient par contre, propriétaire de tout le matériel qu'il y a à l'intérieur, charge à nous de l'entretenir et de le remplacer via aussi les enveloppes de subventionnement qu'on touche de l'ECAB chaque année.

M. Yves Chanez, Conseiller général
Le fonds de mutualisation, vous ne vouliez pas vous étendre, mais la clé de répartition, c'est par rapport aux habitants ou il y a autre chose ?

M. Jean-Charles Criblet, Administrateur de l'ADIS-Broye
La clé de répartition cantonale est par rapport aux habitants. Contrairement à celle de l'ADIS-Broye qui est entre population et potentiel fiscal, comme le CO.

Projet

M. Yves Chanez, Conseiller général
Là, c'est uniquement habitants ?

M. Jean-Charles Criblet, Administrateur de l'ADIS-Broye
Là, c'est uniquement les habitants au niveau du canton. Tout ça est disponible dans le rapport DIS que vous trouverez soit sur notre site internet, soit sur le site internet du canton. Il y a vraiment tous les tableaux de calcul.

3. Demande d'un crédit d'engagement additionnel de CHF 190'000.00 pour la réfection de la passerelle des Pointus

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à M. Michael Carrard, Conseiller communal en charge du projet.

M. Michael Carrard, Conseiller communal
Je vais vous faire un petit résumé, un petit historique de cette passerelle. Lors de la précédente législature, pour les besoins du dragage du port des Pointus, la passerelle a été déposée. Lors de cette opération, il a été constaté que les culées des assises de la passerelle n'étaient plus en état, conséquence sans doute des castors et de l'érosion. Dès lors, le Conseil avait entrepris le remplacement à l'identique afin de le rendre accessible au plus vite. Ce dossier semblait simple, une petite construction qui a débouché sur une demande de crédit en décembre 2024. Mais la procédure à suivre n'était pas celle d'une construction mais d'une infrastructure de mobilité, identique pour les routes, soit une procédure PIM. Les conséquences de tout cela : de nombreuses adaptations, de nombreuses contraintes et j'en passe. Voici une partie de ces dernières. Les périodes de travaux sont extrêmement restreintes : pour tout ce qui est des travaux dans l'eau, on doit commencer les travaux au plus tard fin septembre pour les terminer à la mi-octobre; pour tous les travaux hors de l'eau, on a jusqu'à la fin de l'année; pas de travaux ni de cheminement sur la terre. On n'a même pas le droit d'accéder au chantier par la Sarcelle, tout doit se faire par l'eau ou par les airs. Même les employés devront passer par le lac; on a dû adapter les pentes de la passerelle pour adoucir la pente; on a dû rehausser les barrières à 1m30. Il y a des contraintes de matériaux, de structures de revêtement.
Sur l'écran, on voit les différents plans de 2025 et 2026.
Sur la partie 2026, vous voyez le renforcement contre l'érosion. Sur la partie 2025, il n'y avait que quelques blocs qui étaient prévus. On voit la plus grande assise qui est prévue en retrait de la rive, pour éviter toute érosion et pour une plus grande pérennité de l'objet. On a aussi adouci la pente. Ça a été comparé un petit peu à celle de Gletterens qui a eu quelques réclamations, parce que la partie du début était trop pentue, là elle a été élargie pour être adoucie.

M. Carrard détaille le coût de l'objet pour la partie travaux lacustres et génie civil en comparant les projets de 2024 et 2026 :

		2024		**2026**
Installation de chantier	CHF	12'000.00	CHF	15'000.00
Démolitions et démontages	CHF	5'500.00	CHF	9'000.00
Coupes de bois et défrichements	CHF	3'000.00	CHF	0.00
Stabilisation des berges	CHF	0.00	CHF	71'300.00

Provisoire

Constructions en béton coulé	CHF	28'000.00	CHF	50'000.00
Modification du sentier pédestre	CHF	0.00	CHF	3'400.00
Divers et imprévus	CHF	6'300.00	CHF	7'500.00
TOTAL TTC	**CHF**	**54'800.00**	**CHF**	**156'200.00**

Il fait de même pour la partie bois :

		2024		**2026**
Installation de chantier	CHF	2'000.00	CHF	16'000.00
Construction bois	CHF	67'000.00	CHF	65'000.00
Liaison entre bois et béton	CHF	0.00	CHF	7'000.00
Garde-corps	CHF	10'000.00	CHF	48'300.00
Couvertine	CHF	0.00	CHF	6'700.00
Divers et imprévus	CHF	10'000.00	CHF	5'500.00
TOTAL TTC	**CHF**	**89'000.00**	**CHF**	**148'500.00**
Honoraires Ingénieur	CHF	25'000.00	CHF	55'000.00

M. Michael Carrard, Conseiller communal
On a fait des demandes de subventions. Dans la fiche de projet, vous avez constaté qu'il y a déjà CHF 20'000 francs qui ont été déduits. Ils sont déjà acquis. Aujourd'hui, on attend encore des subventions de toutes les associations touristiques. On nous a déjà avancé quelques chiffres de quelques dizaines de milliers de francs. Sur la fiche de projet, on a CHF 50'000 estimés pour l'instant au minimum. Cette passerelle est quand même attendue depuis bientôt 3 étés. L'itinéraire de remplacement ne peut pas être pérennisé, la Grande Cariçaie demande qu'on ferme le sentier côté Yvonand du petit port aussitôt que la passerelle sera remise en place.

Le financement se fera par emprunt en cas de liquidités insuffisantes. L'amortissement est prévu sur 20 ans.

M. Michael Carrard demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement.

Mme la présidente remercie M. Carrard et passe la parole à la Commission financière.

M. Daniel Chanez, président de la Commission financière
La Commission financière s'est réunie en date du 20 août 2026 pour étudier cette demande. M. Michaël Carrard, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation. Les discussions ont toutefois mis en évidence plusieurs interrogations concernant le déroulement du projet. Le calendrier de mise en œuvre apparaît particulièrement serré et certains membres de la commission estiment que le projet initial a peut-être été lancé de manière prématurée, ce qui a engendré des coûts importants. La commission relève également l'écart conséquent entre le montant du crédit demandé initialement et celui faisant l'objet de cette seconde demande.
Malgré ces réserves, la Commission financière s'est prononcée favorablement en faveur de l'octroi d'un crédit de CHF 190'000 TTC, financé par voie d'emprunt.

Provisoire

Mme la présidente ouvre la discussion.

Mme Valérie Piller Carrard, Conseillère générale
Mme la Présidente, chers collègues. J'aurais une question complémentaire à M. Carrard, je le remercie d'ailleurs pour sa présentation. J'aurais une question par rapport à l'historique de ce dossier, parce que le dossier a été accepté en décembre 2024, aujourd'hui, on est en septembre 2026 et c'est vrai que je me suis posé pas mal de questions par rapport au travail qui a été fait, notamment par le bureau d'ingénieurs sur l'examen préalable. J'aimerais savoir comment est-ce que ça se fait aujourd'hui que le bureau d'ingénieurs n'a pas anticipé les exigences supplémentaires qui ont fait suite à l'examen préalable, et surtout comment ils ont pas pu tenir compte de la stabilisation des berges. Parce que d'après les documents qui nous ont été fournis, ils ont fait des relevés topographiques du terrain naturel en juillet 2024 et ces éléments auraient dû aussi peut-être apparaître à ce moment-là et être pris en compte lors de la présentation en décembre 2024.

M. Michael Carrard, Conseiller communal
Toutes ces questions sont arrivées avec l'enquête préalable qui a démarré en 2025, donc après la demande de crédit.

M. Yves Chanez, Conseiller général
Est-ce que vous avez regardé avec la Grande Cariçaie pour qu'ils financent une partie de cet objet ? Parce que c'est eux qui veulent qu'on ferme le chemin, c'est quand même pour eux qu'on fait ça. Déjà ils ont pas tant participé aux passerelles qu'on a faites. Je pense que ça serait bien qu'ils mettent aussi la main au porte-monnaie.

M. Michael Carrard, Conseiller communal
Oui, la demande a été faite, mais cela ne touche pas aux petits oiseaux et aux petites bêtes.

M. Sébastien Cantonva, Conseiller général
Les CHF 30'000 de plus-value pour les garde-corps, as-tu plus de précision ?

M. Michael Carrard, Conseiller communal
C'est la hauteur et du fait de l'agrandissement finalement sur la longueur, on a la partie structurelle qui est remontée par rapport aux éléments porteurs. Et après on a une sur-hauteur de 1 m à 1m30 par rapport à la hauteur de barrière.

M. Sébastien Cantonva, Conseiller général
Deuxième question, on passe de CHF 190'000 à CHF 380'000, est-ce qu'il y a une analyse de risques qui a été faite? Quels sont les risques encore d'avoir des plus-values sur ce projet ?

M. Michael Carrard, Conseiller communal
Aujourd'hui toutes les offres sont rentrées. On a des offres concrètes qui sont arrivées, que ce soit pour la construction en bois ou la partie génie civil et travaux lacustres, donc les risques sont relativement faibles.

Provisoire

M. Erwin Balimann, Conseiller général
Ces enrochements sont prévus sont sur le territoire du canton et permettent aussi de préserver les rives et la grève. Pourquoi est-ce que le canton ne participerait pas à ces nouveaux frais ?

M. Michael Carrard, Conseiller communal
Celui qui génère les coûts doit les supporter.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel de CHF 190'000.00 pour la réfection de la passerelle des Pointus sont priés de lever la main.

Vote :
Approbation : 26 Avis contraire : 2 Abstention : 0
Le crédit d'engagement additionnel de CHF 190'000.00 est approuvée par 26 voix.

4. Décision de transmission au Conseil communal du postulat de M. Denis Chanez intitulé « Mise en place d'un groupe de travail pour l'étude d'un accueil extrascolaire durant les vacances scolaires »

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à M. Denis Chanez, dépositaire du postulat.

M. Denis Chanez, Conseiller général
Vous avez pu prendre connaissance par voie officielle et publique de mon postulat. L'objectif de ce dernier était de garantir une offre d'accueil extrascolaire adaptée aux besoins réels des familles de notre commune. Pour cela, je propose la réalisation d'un questionnaire adressé aux parents d'enfants en âge scolaire et également pour les parents dont les enfants ne sont pas encore scolarisés, histoire de pouvoir anticiper nos différents besoins. Je rappelle que cette démarche répond à une exigence légale. L'article de la loi fribourgeoise sur les structures d'accueil extrascolaires et familiales de jour prévoit que les communes et les associations de communes évaluent au minimum tous les 4 ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins de notre population.
Je préavise favorablement à la demande afin de disposer de données objectives et actuelles sur les besoins des familles, anticiper l'évolution démographique et l'augmentation potentielle de la demande, évaluer l'adéquation de l'offre existante avec les attentes des parents, identifier les besoins en accueil avant l'école, à midi, après l'école et durant les vacances scolaires, orienter les futures décisions du Conseil communal sur des bases factuelles, démontrer le respect des obligations légales cantonales. De plus, le service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg met à disposition des communes un questionnaire type, lequel pourra être complété et développé grâce au groupe de travail pour lequel je fais la demande ce soir.
La commune pourra ainsi s'appuyer sur une démarche reconnue, harmonisée au niveau cantonal.
En conclusion, je demande au Conseil général d'approuver la mise en œuvre d'un groupe de travail afin d'élaborer ce questionnaire et, grâce à ce dernier, de pouvoir anticiper, intervenir et mettre en place les structures adéquates.

Provisoire

Mme la présidente donne la parole au Conseil communal afin qu'il transmette sa position de principe.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal
Le postulat demande la mise en place d'un groupe de travail réunissant des membres du Conseil général et du Conseil communal afin d'étudier les besoins en matière d'accueil extrascolaire durant les vacances scolaires.
Cette demande fait suite aux difficultés rencontrées par certaines familles pour assurer la garde de leurs enfants pendant les nombreuses semaines de vacances scolaires, notamment en raison du nombre limité de solutions de garde disponibles dans la Commune.
En 2022, la commune a réalisé un sondage auprès de la population, tandis qu'en 2023, l'État a mandaté l'entreprise Microgis, en substitution des communes, pour réaliser une étude à l'échelle cantonale, dont le rapport final a été publié en 2024.
Les communes ou associations de communes ont une obligation légale d'évaluer tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial. La possibilité de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, les aspects de socialisation et l'évolution démographique sont pris en compte. Des questionnaires types sont d'ailleurs disponibles auprès du SEJ (Service de l'enfance et de la jeunesse).
En conclusion, le Conseil communal est conscient de l'importance de cette problématique ainsi que des difficultés que rencontrent certaines familles. Il émet néanmoins un préavis négatif : la création d'un groupe de travail ne lui paraît pas nécessaire, les tâches qui lui seraient confiées relevant, selon lui, des prérogatives du Conseil communal lui-même.
En cas de refus du postulat, le Conseil communal s'engage néanmoins à mener cette enquête dans les meilleurs délais afin de disposer de données objectives et de pouvoir, si les besoins se confirment, étudier les solutions envisageables.
Par la suite, suivant les résultats un groupe de travail pourra être créé.

Mme la présidente ouvre la discussion sur la considération et la transmission de ce postulat.

Mme Valérie Piller Carrard, Conseillère générale
J'aimerais en tout cas appuyer la proposition de notre collègue ici au Conseil général. Étant aussi membre du Conseil des parents, c'est vrai que c'est une demande qui revient très régulièrement au sein du Conseil des parents d'avoir des ouvertures un peu plus larges et notamment une prise en charge pendant les vacances scolaires. Aujourd'hui, on a un rapport qui a été fait, un sondage qui a été fait en 2021-2022, avec des attentes qui étaient déjà là à ce moment. À ce moment-là, le Conseil communal avait déjà dit qu'ils allaient prendre en main les choses. Ça a été repoussé. On a dit pas avant en 2023, 2024. Aujourd'hui, on est en 2026 et il n'y a toujours rien qui s'est malheureusement passé. Donc je pense que si on veut donner un signal clair au Conseil communal, de la part de la population, il y a des représentants des parents ici aussi présents, qui ont des besoins. Et je crois qu'aujourd'hui, en 2026, c'est le moment de pouvoir aller de l'avant et de pouvoir intégrer, à travers ce groupe de travail, de pouvoir faire aussi avancer les choses et pouvoir accompagner le Conseil communal. Je trouve aussi que c'est un signal positif que le législatif peut donner. Donc moi, je vous invite vraiment à soutenir ce postulat.

Provisoire

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote :

Que les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la transmission au Conseil communal du postulat de M. Denis Chanez, intitulé "Mise en place d'un groupe de travail pour l'étude d'un accueil extrascolaire durant les vacances scolaires" lèvent la main.

Vote :
Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 1
La transmission du postulat de M. Denis Chanez est acceptée par 27 voix.

5. <u>Décision de transmission au Conseil communal du postulat repris par M. Ludovic Sauteur, intitulé "Étude et mise en œuvre d'une Communauté électrique locale (CEL) à l'échelle de la commune de Cheyres-Châbles".</u>

Mme la présidente donne la parole à M. Ludovic Sauteur.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général
À l'origine, ce postulat avait été déposé par notre ancien collègue, le conseiller général Jean-Christophe Sauterel. Entre-temps, j'ai repris ce dossier et je souhaite aujourd'hui le contextualiser et redimensionner.
Tout d'abord, je propose de modifier l'intitulé du postulat comme suit : « Étude d'une communauté électrique à l'échelle de la commune de Cheyres-Châbles » Pourquoi ce changement ? Tout simplement parce que le postulat vise une étude et non la mise en œuvre immédiate d'un modèle précis. Plusieurs formes de communautés électriques existent aujourd'hui, et il serait dommage de limiter d'emblée notre réflexion à la seule CEL. L'objectif doit être de comprendre ce qui est possible, ce qui est pertinent pour Cheyres-Châbles et surtout ce qui peut apporter une réelle plus-value à notre commune et à nos citoyens.
Je propose également de recentrer les objectifs sur le premier point. À ce stade, nous ne devons pas chercher à tout décider ni à tout régler. Ce qui compte, c'est de prendre le temps d'étudier sérieusement le potentiel, de mettre en relation les différents projets déjà en cours et d'en tirer des conclusions concrètes. Car nous ne partons pas de zéro ! Un projet est déjà en cours au centre sportif depuis 2024, et les premiers résultats sont attendus ces prochains mois. Nous disposons donc déjà d'une expérience concrète sur laquelle nous pouvons nous appuyer. Il serait à mon sens dommage de traiter ces différentes initiatives séparément sans chercher à avoir une vision d'ensemble.

Évidemment, la commune ne peut pas répondre à toutes les préoccupations de ses citoyens. Mais dans le domaine énergétique, elle n'est pas qu'un simple observateur. Elle est elle-même consommatrice, productrice et investisseuse. Elle dispose notamment de la ferme communale à Châbles et de la capitainerie, et d'autres investissements importants sont déjà prévus, notamment la nouvelle école. La question est donc très concrète : comment allons-nous produire, consommer, partager et valoriser notre énergie demain ? À mon sens, il serait dommage d'attendre que les choses nous soient imposées ou que les infrastructures soient réalisées avant de nous poser ces questions. Au contraire, c'est maintenant qu'il faut réfléchir. Maintenant que plusieurs projets sont en cours. Maintenant que les besoins énergétiques vont évoluer. Maintenant que de nouveaux investissements se préparent. Et maintenant que les technologies et les modèles de communautés énergétiques offrent de nouvelles possibilités. Ce postulat ne demande donc pas à la commune de

Provisoire

prendre un engagement financier démesuré ni de lancer immédiatement un projet complexe. Il lui demande quelque chose de beaucoup plus simple : étudier sérieusement les possibilités qui s'offrent à nous et déterminer si nous pouvons en tirer un bénéfice pour la collectivité. Enfin, permettez-moi de rappeler un élément : depuis cinq ans, Cheyres-Châbles affirme haut et fort qu'elle est « une commune innovante ». Eh bien, nous avons aujourd'hui l'occasion de montrer ce que cela signifie concrètement. Être une commune innovante, ce n'est pas simplement utiliser un slogan. C'est anticiper plutôt que subir, expérimenter plutôt qu'attendre, et saisir les opportunités plutôt que les regarder passer. L'étude d'une communauté électrique représente précisément ce type d'opportunité. Je pense donc que nous avons tout intérêt à nous pencher sur cette question dès aujourd'hui, à mettre en commun les expériences et les projets existants, à informer notre population et à déterminer ensemble quelle place Cheyres-Châbles souhaite prendre dans la transition énergétique.

Mme la présidente indique que le postulat avec les modifications proposées par M. Sauteur devient le nouvel objet de délibération.

Le Conseil communal demande une interruption de séance pour se positionner sur ce nouveau texte.

La séance reprend après 2 minutes d'interruption.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal
On s'est entretenu brièvement. Je vous remercie déjà pour la discussion qu'il y a eu en amont lors de la séance de préparation. Ça valait la peine de venir jeudi il y a 10 jours. On avait déjà lancé cette idée en 2025 dans un budget qui était amendé. Comme on devait équilibrer le budget on l'avait supprimé. En 2024, on a déjà lancé cette étude de CEL. Je peux rejoindre la position de M. Sauteur et je pense que le projet amendé va dans le bon sens et mes collègues et moi-même sont d'avis de valider le postulat et de lancer cette étude sans délai.
On ira vers la commission financière vu qu'il y a des subventions à aller chercher au niveau du Service de l'énergie. Il y a 50% de l'étude qui est payée par le Service de l'énergie si on y va d'entrée de jeu. Je pense qu'il faut accepter ce postulat.

Mme la présidente indique que le bureau s'est déjà prononcé sur la recevabilité du postulat, qu'il s'agit uniquement d'un allègement du contenu, avec un accent mis sur l'étude pour le moment. Le Conseil général peut donc passer directement au vote ce soir avec le nouvel intitulé.

Mme la présidente ouvre la discussion sur la considération et la transmission de ce postulat.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote :

Que les Conseillères et conseillers qui acceptent la Décision de transmission au Conseil communal du postulat repris par M. Ludovic Sauteur, avec le nouvel intitulé suivant : "Étude d'une Communauté électrique à l'échelle de la commune de Cheyres-Châbles" lèvent la main.

Provisoire

Vote :
Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0
La transmission du postulat Sauteur est acceptée par 28 voix.

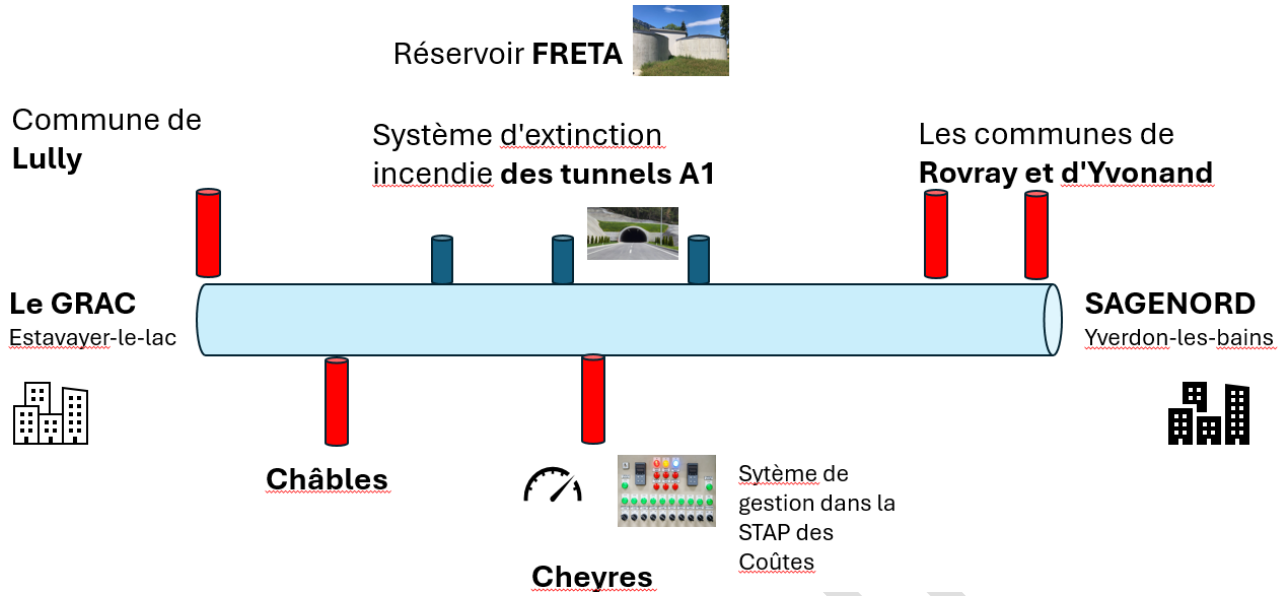
6. Information sur l'état des sources du réseau d'eau potable

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal
Hier, on faisait partie des 30 distributeurs fribourgeois concernés par le Chlorothalonil. Et demain, ça va sortir dans la presse. Donc il faut vraiment comprendre le sujet que je vais vous présenter. Pour moi, c'est vraiment important.
J'ai essayé de vous préparer une petite présentation, en toute modestie. Je compte sur vous pour la compréhension. N'hésitez pas à m'arrêter sur un slide parce que c'est important qu'ici toutes les autorités comprennent bien les enjeux, d'où on vient, où on va, parce qu'il y a des risques.
Le TAF a rejeté le recours de Syngenta Agro SA. Le cadre d'application défini par l'OSAF demeure en vigueur. Les mesures prévues par la directive 2024/01 doivent continuer à être appliquées de manière uniforme au niveau national. Tous les métabolites du chlorothalonil sont considérés comme pertinents. Tout dépassement de la valeur limite maximum autorisée à 0,1 microgramme par litre nécessite la mise en œuvre de mesures de mise en conformité. Les communes, vous et nous, les autorités sont tenues d'adapter leur gestion de l'approvisionnement en eau potable afin de garantir la conformité réglementaire et la protection de la santé publique. Ça c'est un petit résumé.
Le chlorothalonil est un fongicide agricole interdit en Suisse depuis seulement 2020. Ces métabolites, particulièrement persistants, contaminent durablement certaines eaux souterraines et ressources d'eau potable, nécessitant les mesures de traitement, de sécurisation et d'approvisionnement.
Il faut comprendre maintenant un petit peu comment notre réseau est interconnecté. J'ai demandé à Marlyse et je la remercie parce que cette présentation a été vérifiée par 6 yeux, on savait que ça allait sortir de la presse. Elle m'a sorti ce schéma-là. Mais, je vais pas avec un schéma hydraulique expliquer à tout le monde comment ça fonctionne parce qu'on va pas s'en sortir. Par contre, c'est important de comprendre, on a franchement une chance incroyable ça c'est le côté quand même positif. En 1995, nos ancêtres ont créé l'Arribru, c'est une association intercantonale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels à d'Arrissoules et des Bruyères.

Provisoire



Lorsqu'ils ont créé les tunnels de l'A1, qui sont juste derrière nous, ils ont créé cette association et on est raccordé, ça c'est une chance. Il faut savoir que le village de Châbles est raccordé directement au réseau de l'Arribru et Cheyres, on verra par la suite. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on a une conduite de transport. On est raccordé depuis Yverdon jusqu'à Estavayer par ce tube bleu qui s'appelle l'Arribru. Ce qui est intéressant, c'est de voir qu'on a des interconnexions. On voit ici le tunnel, on voit les relations entre la colonne, la canalisation de l'Arribru et puis les petits traits bleus, c'est l'alimentation au tunnel. On est sur le système d'extinction du tunnel. On voit les communes vaudoises de ce côté-là : Rovray, Yvonand, les communes fribourgeoises raccordées de ce côté-là : Lully, on passe par le Grac pour atteindre Estavayer-le-Lac. Et puis on voit Châbles et Cheyres. Vous allez comprendre pourquoi ce schéma est hyper intéressant. Châbles est raccordé directement. Et à Cheyres dans la station des Coûtes, on a tout le système de gestion. Donc on doit nettoyer régulièrement cette conduite, de temps en temps. On fait un apport d'eau du côté du GRAC ou un apport d'eau du côté de Sagenord. C'est un schéma très important parce qu'on a cette chance. Je répète, les communes qui ont un problème de chlorothalonil et qui n'ont pas de raccordement, c'est très compliqué de trouver un approvisionnement en eau.
On a un 1er captage qui s'appelle le Pissiau, un 2e, c'est la source de la Chavanne, une 3e : la source du Chalet qui est raccordé au réservoir. A Vaularbel, on a 2 captages dans une chambre de rassemblement et on a le fameux Puit du Moulin. A Châbles, on a la source des Vaux.
L'évolution de la consommation d'eau : entre 2017 et 2025, on réduit. Entre 2017 et 2025, on a +17% de la population selon les chiffres de notre boursier. Et on voit une réduction de notre consommation d'eau au mètre cube. On était longtemps, avant la fermeture du Puit du Moulin en 2020, vendeur d'eau à l'Arribru. Et puis, à Châbles, on achète l'eau systématiquement à l'Arribru. Donc Châbles est raccordé à l'Arribru. On a vraiment 2 villages avec 2 problématiques un peu différentes. Ce qui est intéressant, c'est ça, c'est l'autoconsommation. Ça veut dire que jusqu'à 2020, on exploitait le Puit du Moulin, qui a un gros captage, on était à 100% d'autoconsommation. Donc non seulement on arrivait avec nos ressources à s'autoconsommer, Mais on vendait.

Mme Valérie Piller Carrard, Conseillère générale
Est-ce que, quand on était en autoconsommation, Châbles aurait pu consommer l'eau du Puit du Moulin?

PROVISOIRE

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Non, parce qu' il n'y a pas de relation dans le schéma hydraulique. Au fait, on n'a aucune relation physique entre le village de Cheyres et le village de Châbles. On passe systématiquement par les canalisations de l'Arribru qui sont des canalisations de transport. La chance, c'est qu'on a une grosse conduite de transport qui monte jusqu'au réservoir de la Frêta, si on se souvient du schéma. Quand ils ont construit le tunnel, ils ont posé le réservoir à la Frêta, le plus haut possible, pour la pression d'eau.

Mais il y a pas de lien direct entre le village de Cheyres et le village de Châbles.

Ce qui est intéressant, C'est de voir que cette autoconsommation, à un moment donné, elle s'arrête et de voir des influences. Ça veut dire que de plus en plus, on voit qu'on a besoin des ressources de l'Arribru. On achète l'eau avec une autoconsommation de 30%. Si je prends l'exemple de 2024, nos ressources ont correspondu à 33% et on a dû acheter pour 67% à l'Arribru d'eau pour satisfaire un besoin de 100" , soit 148'000 m^3.

La raison pour laquelle on passe de 2024 à 2025 de 33% à 52% c'est qu'on a remis en fonction le captage des Vaux. Le captage des eaux nous pose beaucoup de soucis. On a mis un turbidimètre, c'est un équipement qui mesure la turbidité de l'eau et dès que l'eau est trouble, ça la met en décharge. Il faut savoir que c'est une conduite qui n'est pas sous pression donc c'est aussi une problématique mais c'est ce qui explique les 52%.

Au niveau des tarifs, on est passé de CHF 0.85 à 1.40 le mètre cube, À savoir que le tarif facturé à l'Arribru en 2025 est passé de CHF 1.40 à CHF 1.50 le mètre cube. Selon le règlement relatif de l'eau potable , on a encore une marge de CHF 0.10 par mètre cube. Dans le règlement d'application, on peut monter jusqu'à CHF 1.50. Mais ça va être un vrai enjeu parce que la marge de manœuvre aujourd'hui n'est que de CHF 0.10 le mètre cube entre ce qu'on facture et ce qu'on paye et puis réellement notre marge de manœuvre.

On reprend les ouvrages. Vous avez compris, on a des sources et un puit. En 2020, quand on a fait le 1er contrôle du chlorothalonil, les sources et le puit qui avait vraiment des teneurs très élevées, en accord avec le SAAV, on les a mis hors service. Le puit du Moulin, c'était 30 fois la limite, pas 2 fois, pas 3 fois, 30 fois supérieur à la limite. Mais on voit aussi que le Puit du Moulin, c'était 250 l/minute, donc c'était notre plus gros captage, c'est pour ça que ça nous permettait de vendre de l'eau à l'Arribru.

Donc aujourd'hui, on a le Pissiau qui est hors service depuis 2020, La Chavanne hors service depuis 2020, Le Puit du Moulin hors service depuis 2020. Et aujourd'hui nous avons 3 ressources : le Chalet, Vaularbel, et les Vaux. Mais en fait, on a plusieurs problèmes. On a, sur le Puit du Moulin, une non-conformité sur les zones de protection. On avait le droit d'exploiter, mais il y avait quand même ces problèmes de zone de protection. On sait quand on a une ressource, on doit se mettre à une certaine distance, on protège la source par rapport à une protection des zones. Donc c'est non-conforme. Il y a un rapport de Geotest de 2022 qui dit qu'on ne pourra plus exploiter, il y a trop de perturbateurs. Les perturbateurs sur le Puit du Moulin, c'est les chemins de fer, la route cantonale, les conduites d'eaux usées, un souterrain, un ruisseau mélangé. Donc ça, on savait déjà dès le départ que le Puit du Moulin, même si on a un problème de chlorothalonil, au niveau des S1, S2 et S3, ça ne passera pas. Ensuite, on a une non-conformité sur plusieurs captages. Donc on a une non-conformité selon la directive W12 de la SSIGE. C'est à dire qu'on sait, dans notre plan d'investissements et dans notre PIEP qu'on devait mettre en conformité ces captages. Aujourd'hui, quand on voit l'état de la situation, on se dit qu'est-ce qu'on fait ?

Les résultats du rapport d'analyse de décision du SAAV concernant le chlorothalonil sont clairs. Résultat : Chalet : non conforme, Vaularbel : non conforme, les Vaux : non conforme.

Provisoire

Ça glace un petit peu le sang.
Je suis conscient de l'importance d'un tel sujet. Et peut-être les questions qui vont venir de notre population, parce qu'on a une obligation de transparence vis-à-vis de cette problématique. Donc je vous ai mis aussi un petit exemple. Ça vient comme ça, pour ceux qui n'ont jamais vu un échantillon. On voit ici le secteur, c'étaient les Vaux, la distribution, les températures. Dans le chlorothalonil on a plusieurs métabolites ici, on en a plusieurs ici. On voit ici des résultats avec la norme, le fameux 0,1. Et on a toujours une tolérance et on voit ici qu'on est non conforme. Et puis après vous avez droit à l'appréciation de l'échantillon : cet échantillon présente une teneur en pesticides dépassant la valeur maximale fixée par l'OPDB pour le métabolite pertinent suivant du chlorothalonil. Voilà ce qu'on reçoit. Le Conseil communal a dû digérer, parce que c'est quand même une douche froide. Donc, on a dû prendre une décision et là, il faut de temps en temps être un peu courageux et assumer la décision. Suite à la réception du rapport mettant en évidence les résultats non conformes liés à la présence du métabolite du chlorothalonil, le Conseil communal a pris la décision de mettre hors service l'ensemble des sources concernées, soit la totalité des captages exploités. Cette mesure a pour conséquence directe, et ça c'est important de bien l'entendre, d'approvisionner l'intégralité de l'eau potable auprès de l'Arribru. Par ailleurs, cette nouvelle situation nécessitera une révision du règlement relatif à la distribution d'eau potable, notamment en ce qui concerne la tarification du cube d'eau. Aujourd'hui, il y a 2 mesures à prendre par rapport à ça : une mesure technique; c'est pas si simple de mettre hors service une ressource, il faut le faire d'une manière correcte. Et puis après, il y a la partie administrative; L'Arribru a des conventions avec le GRAC et Sagenord, on voit qu'on a une marge de manœuvre, mais il faudra sécuriser notre approvisionnement. Donc on sait qu'on va fermer, mais on ne sait pas quand, mais rapidement.
Il y a plusieurs solutions aujourd'hui pour traiter le chlorothalonil. On a le charbon actif; pour la petite histoire, le GRAC n'a pas de ressources, il s'alimente par Estavayer. Estavayer a mis du charbon actif en place, c'est important. On a l'osmose inverse qui est la technique la plus performante mais aussi la plus coûteuse, on dessale l'eau de mer avec ça, donc c'est des membranes et ça coûte relativement cher. On a le mélange des sources, la dilution, mais vous avez un captage à gauche qui est pollué, captage à droite non-pollué, vous mélangez, mais vous laissez quand même les pesticides dedans. Mais cette approche est existante. Et il y a la recherche de nouvelles solutions. À l'heure actuelle, les solutions les plus crédibles pour traiter les métabolites du chlorothalonil sont le charbon actif et surtout l'osmose inverse. Mais je vous ai dit, ça coûte cher. En parallèle, de nombreuses collectivités qui privilégient les mesures de sécurisation de la ressource telles que le mélange des eaux, les interconnexions de réseau et la recherche des nouveaux captages.

M. Valter Chieppa, Conseiller général
Est-ce que cela a un rapport avec les PFAS ?

M. Christian Cornioley, Conseiller général
Aucune. Là, on parle du chlorothalonil. Aujourd'hui, la législation nous dit qu'on doit mettre des mesures pour stopper ou trouver une solution. Les PFAS, c'est autre chose. On a fait l'année passée un contrôle à Cheyres, on n'en avait pas. Le résultat de l'année passée sur Cheyres, sur un robinet, on avait peu de PFAS. Mais là, on parle vraiment du chlorothalonil, on n'est pas dans les PFAS.

Provisoire

M. Valter Chieppa, Conseiller général
Ce que je veux dire, c'est que demain je vais acheter l'eau à la Coop.

M. Christian Cornioley, Conseiller général
C'est tout l'art de bien expliquer les choses et de prendre le temps, c'est là où il faut rassurer une population et pas lui faire peur. Aujourd'hui on est contrôlé, on est audité régulièrement par le SAAV, ils viennent trois fois par année, ils reviennent dans deux mois. Donc aujourd'hui ce n'est pas le message qu'on donne. Ce qu'on dit, c'est que maintenant on va prendre des mesures. Ce qu'on dit là, c'est que le Conseil communal a dit maintenant on ferme. Après c'est libre à chacun. Moi je peux pas te dire, moi je bois de l'eau du robinet. Les valeurs limites, c'est toujours difficile. Tu vois des points en France où c'est 9 fois la norme. Donc on sait qu'en Suisse, on a mis vraiment quelque chose de bas.
Les questions que je me suis posées en préparant la présentation : Pourquoi le Conseil communal n'a pas pris d'autres mesures dès 2020 alors que certaines sources présentaient déjà des concentrations atteignant ou proches des valeurs limites ? Dès 2020, le Conseil communal a entrepris plusieurs démarches afin d'identifier des solutions permettant de préserver durablement les ressources locales. Parmi celles-ci, un sourcier a été mandaté pour rechercher de nouveaux potentiels de captage sur le territoire communal. Bien que de l'eau ait été identifiée, les contraintes techniques, topographiques et financières se sont révélées particulièrement importantes.
En parallèle, une étude hydrogéologique a été réalisée dans le secteur de Vaularbel afin d'évaluer la possibilité d'augmenter les ressources disponibles en modifiant le type de captage, notamment par le passage d'un captage horizontal à un captage vertical. Les conclusions de cette étude ont toutefois démontré l'absence de potentiel exploitable dans ce secteur.
Durant cette période, les contrôles annuels ont confirmé que les concentrations en métabolites du chlorothalonil ne diminuaient pas de manière significative. Toutefois, le contexte réglementaire était alors marqué par une procédure de recours devant le Tribunal administratif fédéral concernant l'interprétation et l'application des valeurs limites. Cette situation entretenait une certaine incertitude sur le cadre réglementaire futur. Comme de nombreuses collectivités concernées en Suisse, nous espérions qu'une clarification juridique ou une révision des seuils applicables permettrait d'éviter la mise hors service de nouvelles ressources.
Avec le recul, il est toujours possible de considérer que d'autres mesures auraient pu être envisagées plus tôt. Néanmoins, les décisions prises l'ont été sur la base des informations techniques, scientifiques et réglementaires disponibles à chaque étape.

À la 2e question, pour quelle raison le Conseil communal a décidé de fermer les sources concernées alors que le SAV demandait uniquement d'ici fin novembre la communication des mesures envisagées pour rétablir la conformité ?
Bien que le Service des affaires vétérinaires et alimentaires (SAAV) ait demandé la présentation de mesures d'ici à fin novembre, les derniers résultats d'analyse démontrent clairement une situation de non-conformité. Au regard de sa responsabilité légale en matière de distribution d'eau potable, le Conseil communal a considéré qu'il n'était pas opportun de maintenir en service des ressources dont la conformité n'était plus garantie.
Cette décision repose avant tout sur le principe de précaution et sur la volonté d'assurer à la population une eau répondant en permanence aux exigences de qualité fixées par la législation.

Provisoire

Par ailleurs, grâce aux interconnexions existantes avec les réseaux voisins et aux mesures d'exploitation actuellement à disposition, l'approvisionnement en eau potable peut être maintenu sans interruption malgré l'arrêt des captages concernés.
Le Conseil communal a donc choisi d'agir immédiatement plutôt que d'attendre l'échéance administrative fixée par le SAAV, afin de démontrer sa volonté d'assurer la protection de la santé publique et de garantir une totale transparence vis-à-vis de la population.

Les prochaines étapes : ça sera d'informer l'ensemble des parties prenantes et les habitants sur les résultats obtenus ainsi que les décisions prises en vue de garantir la conformité de l'approvisionnement en eau ; obtenir la confirmation de l'Arribru. C'est l'Arribru qui va négocier avec Sagenord du côté d'Yverdon et puis le GRAC du côté d'Estavayer d'être en mesure de couvrir le volume manquant parce que clairement il y aura un volume manquant avant la mise hors service des captages; mettre à jour le plan directeur du PIEP. Le PIEP, c'est un document qui explique ce qu'il faut faire pour garantir la qualité, la quantité et même en cas de pénurie, afin qu'il reflète la situation actuelle et les conditions réelles du terrain; et lancer une étude de faisabilité afin d'identifier l'orientation stratégique la plus pertinente pour l'approvisionnement en eau potable, notamment celle de retrouver une autonomie d'approvisionnement ou pas.

Mme la Présidente *remercie M. Cornioley pour les informations complètes, mais pas très réjouissantes.*

Denis Chanez, Conseiller général
Je te remercie pour les explications. C'est bien, on a un aperçu une fois de comment ça fonctionne. On a voté la remise en état du réservoir. On va avoir maintenant une mise hors service des conduites. Cette mise hors service des conduites ne pose pas un problème ? On va récupérer l'eau qui coule actuellement le jour où on aura du traitement ou des choses comme ça ? Et l'investissement du réservoir finalement était quelque chose de pertinent ?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal
Je te confirme que le réservoir, on en aura plus que besoin. Ça c'est important. De nouveau, on a un système d'autocontrôle avec la directive W12. Même le Puit du Moulin, on le fait tourner une fois par année. C'est à dire tout ce qui est connecté à votre réseau. On a un devoir, on a une analyse de risques sur notre réseau. Donc tout ce qui est connecté, on doit vérifier et contrôler. Donc oui, on ne perd rien. Et je répète pour moi, ça c'est une mesure court/moyen terme et puis derrière, on doit vraiment se projeter. Qu'est-ce qu'on veut faire ? Est-ce qu'on veut devenir ou pas ? Donc je pense qu'il y a pas d'abandon, par contre le PIEP doit être revisité. Aujourd'hui, on a un investissement ouvert sur les captages de Vaularbel, maintenant on l'a gelé. Il faut qu'on fasse les choses justes. On devrait mettre en conformité la source des Vaux, mettre en conformité les sources de Vaularbel. A un moment donné, on a une mesure immédiate, on doit garantir et puis derrière on doit réfléchir. Alors bien sûr, il y a des gens plus intelligents que moi qui diront qu'on aurait dû réfléchir avant. Mais je pense qu'on est au bon endroit au bon moment.

M. Erwin Balimann, Conseiller général
Actuellement, l'eau qui est consommée est une eau qui est mélangée ou pas ?

Provisoire

M. Christian Cornioley, Conseiller communal
Quand ils font des prélèvements, ils les font au captage. Tous les prélèvements qu'on voit les résultats. Si vous avez vu l'exemple que je vous ai donné, c'est vraiment à la source. J'ai fait personnellement des relevés sur certains points dans les 2 communes : Châbles, vous l'avez compris, c'est OK vu qu'on prend sur l'Arribru et puis à Cheyres, on en retrouve. De nouveau, si l'eau était mélangée, qu'on serait en dessous de la valeur, crois-moi qu'on serait pas en train de discuter de ça maintenant. Donc ça c'est important, on n'arrive pas à la mélanger. Ce qui sort de nos captages est tellement élevé qu'on n'arrive pas à la mélanger. Aujourd'hui, la dilution comme je vous ai expliqué au point 3, on n'arrive pas à la faire.

Mme Valérie Piller Carrard, Conseillère générale
J'aurais juste 2 ou 3 petites questions un peu techniques sur le chlorothalonil. L'élimination, ça fait 6 ans qu'on peut plus utiliser des produits qui ont ce principe. Est-ce qu'on sait à quel moment ça devrait quand même à long terme disparaître de l'eau ou pas du tout ? Parce que là, je suis quand même un petit peu étonnée que 6 ans après, il y a toujours ces résidus hautement. Et puis, t'as parlé d'investissements à plusieurs moments, mais le fait qu'on ait de l'eau de source en profusion à disposition, qu'on puisse pas l'utiliser parce qu'elle est contaminée, est-ce que des investissements qui pourraient avoir lieu de façon assez simple, enfin, ça je l'ai lu dernièrement, un charbon actif qui peut être mis simplement sur un robinet individuel. Est-ce que ce genre de solution pourrait être envisagée, que la commune investisse dans cette direction-là, qu'on puisse réutiliser cette eau qui est quand même là et qui sert à rien, enfin ou qui sert à quelque chose, mais je le sais pas.
Et puis justement, ça c'est la dernière question. C'est cette eau-là, est-ce qu'elle peut être utilisée pour l'arrosage, pour le remplissage des piscines, pour d'autres utilisations que la consommation propre à l'être humain ?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal
Merci pour tes trois questions.
On suit depuis 6 ans le Puit du Moulin, ça n'a pas bougé d'un iota. 30 fois, c'est toujours à 30 fois. Donc je suis incapable de te dire si dans 50 ans, 100 ans, ça va diminuer. On priait quand il y a eu la crue en se disant ça a brassé la nappe, mais ça n'a pas bougé. Donc c'est inquiétant, c'est là et apparemment ça va rester des années.
Concernant le charbon au robinet, j'en ai jamais entendu parler. On a la chance à l'Arribru d'avoir des spécialistes, vraiment des fontainiers, dont le responsable du service à Estavayer. Ces gens-là, ils travaillent, ils ont une certaine expérience, il y a aussi Payerne. Mais on a une petite taille. On peut pas lancer des essais pilotes par rapport à ça. Mais je peux pas te répondre sur le fait qu'il existe des petits moyens, simples à mettre en place tous les jours. Après, ce qu'il faut comprendre, c'est que ce qu'on veut faire, c'est vous livrer de l'eau potable correctement. Donc il n'y a pas besoin du petit charbon.
Et puis au niveau de l'arrosage, j'ai discuté avec un réseau qui a mis un dispositif pour les agriculteurs ou les vignerons, parce que t'as raison, de voir ces captages, de voir du 50 l/min, mettre en décharge puis partir. Là on est en train de regarder où va l'eau quand même pour s'assurer.
Oui, ça c'est des mesures qu'on mettra par la suite, il faut être intelligent. Si les agriculteurs voient les problèmes de sécheresses, ce serait vraiment idiot d'aller mettre de l'eau de source pour arroser. Aujourd'hui, il n'y a aucune interdiction d'arroser avec cette eau, c'est sûr à la consommation humaine.

Provisoire

7. Informations du Conseil communal

Mme la présidente donne la parole à tous les conseillers communaux. Durant ce point, seuls les membres de l'Exécutif ont droit à la parole.

M. Janine Grandgirard

- **Personnel :** Mme la Syndique annonce le départ de M. Giuseppe de Pippa, Mme Mina Dragutinovic et M. Robin Mani. Elle informe également de l'arrivée de plusieurs nouveaux collaborateurs, Mme Nicole Aubert au service technique, Mme Angelie Loperetti, stagiaire à l'AES, Mme Elia Gaillard, apprentie à l'administration, Mme Cataarina Baptista Felix, apprentie à la crèche, Mme Pauline Riedo, stagiaire à la crèche et M. Romain Borgognon, concierge.
- ***Cheyres-Châbles Info :*** *Nous travaillons sur une nouvelle présentation du bulletin communal, à partir de l'année prochaine, il paraîtra deux fois par année à des dates précises. Un flyer sera envoyé en fin d'année avec toutes les informations.*
- ***Incivilités et vols :*** *Ces derniers mois, nous avons constaté, régulièrement des actes d'incivilités, sur le domaine de la commune (fontaine du point de vue à Cheyres, les portes des toilettes publiques de la Sarcelle, le mur de la grande salle côté salle de l'Etourneau, le toit du couvert de la place de jeu, le préau de l'école). Même s'il s'agit du fait d'une minorité, ces comportements ne sont pas acceptables. En outre, plusieurs vols ont été signalés (déchetterie, pétanque, chalets de Crevel, bateaux). Nous invitons l'ensemble de la population à faire preuve d'une vigilance accrue et à signaler tout comportement suspect.*
- ***Incendies :*** *Cet été, il a fait très chaud et sec. Le 30 juillet, deux départs de feu se sont produits. Un au chemin des grands jachères et l'autre dans un champ à côté de la Compostière à Châbles. Nous tenons à exprimer notre gratitude envers les témoins qui ont alerté les secours et un immense merci également aux pompiers pour leurs rapides interventions. Cela a permis d'éviter des dégâts plus importants.*
- ***Grande Cariçaie :*** *Des travaux de protection de la rive le long des passerelles en Crevel vont débuter très prochainement. Une barge va pomper du sable au fond du lac et l'amener au bord afin de protéger les rives. Au printemps, des roseaux seront plantés.*

M. Stéphane Rey

Dans mes dicastères, tout est sous contrôle, on avance selon les plans établis et je reviendrai plus en détail à la prochaine séance avec les informations.

M. Christian Cornioley

- ***Etude hydrauliques pour la création d'une chambre de contrôle des sources de Vaularbel:*** *nous avions le crédit de CHF 64'000.00, mais il a été gelé par rapport au décisions prises. On fera un décompte des prestations, mais pour rappel on devait créer une chambre de captage et puis mettre un UV dans cette chambre.*
- ***Mise en conformité de l'arrêt de bus à Châbles :*** *le dossier PIM est envoyé, cela doit durer 4 à 6 mois, on pourrait donc avoir un préavis de synthèse pour fin novembre 2026.*
- ***PGEE :*** *on est en train de lancer gré à gré des contrôles de l'état du réseau. On a une documentation technique sur l'infrastructure souterraine qui est une catastrophe sur Cheyres. L'idée de la démarche aujourd'hui, c'est vraiment de faire un état de situation de l'état de ces ouvrages. La raison c'est que les taxes sont calculées sur les investissements à venir, donc, il faut maîtriser les activités du jour, autrement on ne sait pas où on va. Et quand vous êtes dans un bureau technique et que vous avez une nouvelle construction, faut pouvoir renseigner, donc*

Provisoire

avoir des données à jour et maîtrisables. C'est un magnifique projet. En tout cas, le service technique, chaque fois, il nous remercie d'avoir lancé ça.

- ***Réfection de la Route de Crevel** : on a un crédit d'avant-projet, le dossier est actuellement en cours. On est actuellement sur une enquête préalable, et on espère encore en début 2027 mettre à l'enquête pour une réalisation de ce projet début 2028.*
- ***Bouclage d'eau potable Vaularbel :** c'est pas parce qu'on met hors service qu'on ne doit pas entretenir le réseau. On a un bras mort sur Vaularbel. Dans le PIEP, vous avez une canalisation de transport qui partait du Puit du Moulin, qui prenait le chemin des vignes et qui allait jusqu'au réservoir. L'objectif est de tirer une canalisation, on a toutes les conduites en attente qu'on a laissé lorsqu'on a fait la route de Vaularbel. C'est compliqué parce qu'on a des propriétaires qui ont fait opposition, on est actuellement sur des procédures d'expropriation.*

M. Stéphane Delley

- ***Nouvelle directrice :** Mme Sophie Sigiez a 52 ans, elle est mariée et a 2 filles. On peut voir dans ses compétences qu'elle est optimiste, elle a un leadership positif et un grand sens des responsabilités. L'école nourrit sa détermination à anticiper les besoins de demain. Concernant son parcours, elle a terminé des études en Irlande dans le cadre d'un programme Erasmus. Elle est ensuite partie aux États-Unis. Elle a fait une école là-bas et en 2005, elle s'est installée à Berne. Elle a enseigné de la 1H à la 8H en école bilingue et à partir de 2018, elle a enseigné à Grolley. Elle aime les randonnées, la lecture et les travaux de rénovation, et fait un petit peu de Pilates.*
- ***Effectifs 2026-2027 :** 12 classes pour 224 élèves. Cela reste dans la tendance des dernières années. On monte ou descend tous les 2 ans de 10 élèves environ.*
- ***Crèche :** 13 collaborateurs et une directrice à 80%, une ASE en formation éducatrice, 2 apprenties ASE de 1ère et de 3e année, et 2 stagiaires longue durée. On a 2 groupes : les Maximus et les Minimus, cela représente 16 enfants par jour pour les Maximus et 10 enfants par jour pour les Minimus. En sachant qu'on a 40 enfants actuellement à la crèche et le remplissage sur les jours pas complets avec quelques externes. Ils font des sorties, on a installé un canapé forestier pour l'apprentissage de la nature. On a surplace un petit Jardin dans lequel ils font des plantations, des cueillettes et un petit compostage. Ils font des activités diverses comme la peinture ou la cuisine. Ils marquent également chaque fête (Noël, Pâques, Halloween, Carnaval,…)*
- *AES **:** il propose un cadre diversifié et adapté aux besoins des enfants, réparti sur trois sites à Cheyres : un appartement et sa salle attenante situés sur la route d'Yverdon-les-Bains; la salle communale de l'Etourneau, annexe de la grande salle et le pavillon situé dans la cour de l'école**.** La capacité d'accueil est de 34 enfants le matin, 72 enfants à midi et 46 enfants l'après-midi. Actuellement, nous avons une moyenne de 120 enfants environ. L'équipe est composée d'une responsable, d'une intervenante, une ASE, 3 auxiliaires AES et une stagiaire.*

M. Michael Carrard

Néant

Provisoire

M. Eric Jakob

- ***Rénovation des petits ports :*** *On a reçu un préavis favorable concernant la rénovation des petits ports du Safari et des Pointus. La prochaine étape sera la demande d'autorisation.*
- ***Réfection du Môle :*** *elle a commencé le 8 septembre et durera jusqu'à mi-décembre. Les gros travaux bruyants sont passés et maintenant le môle commence à être remis à neuf jusqu'à mi-décembre.*
- ***Fête du Port :*** *elle a eu lieu au mois de mai. Tout le budget n'a pas été consommé, la fête a dépensé environ CHF 5'800.00.*
- ***Station météo :*** *elle est maintenant opérationnelle et pourvue d'un système de mesure du niveau du lac, qui lui-même est connecté ou corrélé avec un plan de crue. Ceci est opérationnel. Il y a notamment comme information la température de l'eau pour les baigneurs.*
- ***Produits des ports :*** *On voit que les revenus annuels sont assez stables depuis quelques années. Mais le port a aujourd'hui 20 ans. Beaucoup de gens ont vieilli avec le port et qui finalement quittent leur activité nautique. Nous surveillons cela de près afin de s'assurer que le port reste attractif et qu'il soit renouvelé avec des nouvelles personnes*

Mme Laure Marti

- ***Cheyres-Châbles Tourisme :*** *le 10 mai, ils ont profité de la petite agape des ports pour inaugurer une magnifique statue. Cette œuvre initialement prévue pour fêter les 20 ans du Port a vu le jour. Elle s'intitule « En regardant la lune ». Elle a été créée par Sarah et son conjoint, M. DeLaPerouze.*
- ***Artichoke :*** *Comme vous l'avez peut-être vu en vous promenant vers le moulin ou en montant sur les Granges, 2 nouveaux bâtiments se sont parés de jolies couleurs. Ces créations font partie du programme Artichoke. À la station de pompage, une création de CRBZ, et le long des voies de chemin de fer, direction Estavayer, un projet de Michelle Reymond. L'inauguration de ces œuvres a eu lieu ce vendredi, en ouverture de la Bénichon.*
- ***Sociétés locales :*** *L'été a tenu toutes ses promesses. Cette année, la canicule a perduré : marché à la ferme, cinéma, sport, festival. Toutes les activités proposées cette saison dans notre commune ont pu profiter de la chaleur sans aucune goutte de pluie. Certains auraient préféré un peu moins chaud. Début juillet, une trentaine d'habitants de Saint-Martial sont venus nous rendre visite. Dégustation au Domaine Morax, sortie en bateau sur le lac Léman et montée au Rocher de Naye le samedi. Visite de l'Abbatiale de Payerne le dimanche avec un petit concert d'orgue. Puis nos amis ont repris la route en début d'après-midi. La fête nationale n'a pas échappé aux températures caniculaires. M. le Conseiller d'État, Didier Castella nous a honorés de sa présence. On peut le voir là, en compagnie de ces petits Suisses. Vous avez une équipe de Saint-Martial. Et puis de l'autre côté, Madame la Syndique, vous remarquerez que certains conseillers mouillent le maillot*
- ***La Suisse Bouge :*** *je pense que tout le monde sait ce que c'est. Ce sont des activités sportives, ou en tout cas, faire quelques minutes d'efforts. Via le biais de l'USL, on a demandé à toutes les sociétés si elles voulaient participer à cette activité. Seules trois sociétés ont répondu. Donc la commune ne donnera pas suite.*
- ***Commission Seniors :*** *Le moins que l'on puisse dire, c'est que les seniors de notre commune sont hyperactifs. Les idées fourmillent : balade, yoga, découverte, visite de trains miniatures ou Kaiserberg ou au musée Gutenberg. Voilà le programme des activités à venir. Je crois d'ailleurs qu'il y a un flyer qui va bientôt arriver dans vos boîtes aux lettres. On ne s'ennuie pas avec les*

Provisoire

seniors. Vous allez recevoir le programme donc sous peu. Attention, tout le monde n'y est pas invité. L'âge légal pour y participer est de 65 ans.

- ***RSSBF :*** *vous l'avez peut-être lu dans les journaux, le RSSBF a confié la réalisation de son futur EMS d'Estavayer à l'entreprise HRS. Le Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise a franchi en juillet une nouvelle étape décisive dans la concrétisation de son futur EMS à Estavayer-le-Lac. À l'issue de la procédure d'appel d'offres menée conformément aux règles des marchés publics, HRS Real Estate SA a été désignée entreprise totale pour la réalisation du projet. Le contrat a été signé. Cette signature ouvre une nouvelle phase, celle de la construction. Les travaux ont débuté, je crois, mais le première coup de pioche aura lieu, il me semble, fin septembre, début octobre pour l'inauguration officielle.*

8. Information du Conseil général

Mme la présidente donne la parole aux présidentes et présidents des commissions qui souhaitent faire une communication.

Commission financière – M. Daniel Chanez, président
Néant.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez, président
La commission des naturalisations s'est constituée le 16 juin 2026. Les membres sont Tiffany Delley, Stéphanie Monney, Daniel Märki, Christel Rapo, Laure Marti, représentante du Conseil communal et moi-même. A l'issue de cette séance, la présidence a été assumée par moi-même et le secrétariat sera assuré par Stéphanie Monney.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président
Néant.

Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard, présidente
Suite au retour du dernier projet avec les réponses de Fribourg, on va pouvoir constituer la commission des Petits Ports et on va pouvoir travailler. Enfin aller de l'avant et on se réjouit.

9. Divers

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme Valérie Piller Carrard, Conseillère générale
On a voté justement la passerelle qui va pouvoir remettre en ordre le chemin du bord du lac et notamment les passerelles suivantes, pour faire le tour comme les gens l'apprécient. Moi, j'aimerais juste savoir si une rénovation à moyen terme était prévue sur la 2e partie, la plus ancienne de la passerelle, qui est aussi dans un état pas des plus optimal et qui se détériore à vitesse grand V.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal
Je me permets de répondre parce que c'est moi qui étais à la base pour faire la première partie. La logique, c'était d'abord de faire la première partie parce que c'était inenvisageable de faire tout en même temps, de par les forces en présence et le temps mis à disposition. Bien sûr que le but c'est de faire cette 2e partie. Après, c'est quelque chose à discuter au sein du Conseil. C'est dans le pipe en tout cas. J'ai pas de date à te donner parce que c'est vrai que c'est quelque chose qui est assez

Provisoire

compliqué : qu'il faut voir si on reprend de nouveau la PC, Il y a 2- semaines sur une année complète de possibilités, mais c'est quelque chose qui est envisagé. On reviendra vers vous avec plus d'infos la prochaine année.

Mme la présidente revient sur les questions en suspens depuis la dernière séance :

- **M. Denis Chanez** avait une demande sur l'orientation du miroir à Châbles. **M. Christian Cornioley** répond que l'amélioration a été apportée**.**
- **M. Florian Monney, ancien conseiller général** demandait des informations sur la vente de la machine à café de Châbles. **M. Stéphane Rey** répond que la décision de remplacer la machine a été prise le 15 décembre 2025, sur proposition du conseiller responsable des locations. La machine avait été acquise pour CHF 6'442.00 et a été revendu pour CHF 1'500.00. La volonté était d'uniformiser les équipements dans les différentes salles et d'avoir un niveau de service équivalent. Il a été constaté que la majorité des locations de la salle de Châbles était pour des évènements privés et non des manifestations de grande ampleur. Les nouvelles machines présentent plusieurs avantages dont le fait d'être compactes et de permettre un décompte précis. Le Conseil communal a néanmoins pris notes de remarques formulées par plusieurs sociétés et utilisateurs afin d'évaluer les besoins. Une première mesure a été de mettre à disposition une 2e machine.
- **M. Nicolas Riedo** demandait une prise en charge des frais électoraux des chefs de liste lors des élections communales. Mme Janine Grandgirard indique qu'une réponse écrite a été transmise aux groupes le 19 mai dernier. Le Conseil communal a décidé de ne pas entrer en matière pour les élections 2026. Il comprend malgré tout les préoccupations des groupes et les directives seront réévaluées en concertation avec les groupes en temps voulu.
- **M. Erwin Balimann** demandait s'il était prévu de refaire le Chemin-Neuf qui s'affaisse**. M. Christian Cornioley** répond qu'après discussion avec M. Balimann, il s'agit du Chemin du Moulin., et non du Chemin-Neuf. La Grande Cariçaie s'occupe de sa partie et la commune a une offre concernant la 1ère partie.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général
La composition des différentes commissions a été publiée dans le dernier Cheyres-Châbles Info. Est-ce que vous pourriez également publier la composition du bureau du Conseil Général dans la prochaine édition ?

M. Erwin Balimann, Conseiller général
On a dit que le réservoir de la Frêta a été fait par l'autoroute, je tiens à préciser que c'est la commune de Cheyres et Châbles qui a fait ce réservoir. L'autoroute est venue se greffer par après. C'était un projet pour le développement de l'eau pour les 2 communes.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal
Oui, sauf que le réservoir a été revisité pour un dimensionnement par rapport à ça. L'ouvrage a été repris.

Provisoire

M. Erwin Balimann, Conseiller général
Pour la borne d'hydrante, après 8 ans, elle a été réparée. Ce n'était pas la borne qui était défectueuse, mais son raccordement à la conduite. Le travail a été fait de manière professionnelle.

M. Erwin Balimann, Conseiller général
Il y a une nouvelle glissière de sécurité qui a été installée en-dessous du réservoir. Excellente initiative, merci.

M. Sébastien Cantova, Conseiller général
Le chemin qui fait le tour des vergers est assez dangereux, il y a des branches qui tombent. Qui doit faire l'entretien ? C'est la commune ?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal
Ça sera l'objet peut-être au printemps de rappeler la responsabilité et les obligations des propriétaires. L'arbre ou la branche qui tombe sur la route, c'est quand même la responsabilité du propriétaire de l'arbre et de la branche. Bien sûr que la voirie est là pour nettoyer, mais à un moment donné, on a quand même des propriétaires. Je pense qu'il y a un travail à faire au niveau des privés par rapport à ça.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la présidente** remercie les personnes présentes à cette séance et informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 14 décembre.

Elle invite l'ensemble des personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Elle clôt la séance à 22h10.

Pour le bureau du Conseil général

La Secrétaire communale	La présidente du Conseil général
Marlyse Dubey	Magali Chanez

Cheyres, le 30 septembre 2026

Provisoire